



**PRÉFET
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires
Service Planification Risques Eau Nature**

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

du lundi 19 septembre 2022 au vendredi 21 octobre 2022 INCLUS

Dossiers à déposer en Mairies de :

- **LUCAY-LE-MALE - siège de l'enquête publique**
- **FAVEROLLES-EN-BERRY**

Travaux d'aménagement des réserves d'irrigation existantes, des drainages à régulariser et des drainages en projet de monsieur FLAHAUT sur les communes de Luçay-le-Mâle et Faverolles-en-Berry.

Dossier présenté par :

***SARL FLAHAUT représentée par Monsieur Daniel FLAHAUT
Le Val d'Inder – 36360 LUCAY LE MALE***

Numéro de téléphone : 06.08.22.04.70

Adresse mail : flahaut@orange.fr

Bordereau des pièces constitutives

du dossier d'enquête publique

- 1 - Arrêté préfectoral portant ouverture de l'enquête publique
- 2 - Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau - « Travaux d'aménagement des réserves d'irrigation existantes, des drainages à régulariser et des drainages en projet de monsieur FLAHAUT sur les communes de Luçay-le-Mâle et Faverolles-en-Berry. »
 - 2-1 Lettre d'engagement de monsieur Daniel FLAHAUT gérant de la SARL FLAHAUT, en date du 29 mars 2022
 - 2-2 Dossier Loi sur l'Eau (mars 2022)
 - 2-3 Plan topographique et bathymétrique des étangs – planche 1/3
 - 2-4 Plan topographique et bathymétrique des étangs – planche 2/3
 - 2-5 Plan topographique et bathymétrique des étangs – planche 3/3
 - 2-6 Formulaire simplifié d'évaluation des incidences NATURA 2000
 - 2-7 Arrêté du 10 mars 2022 portant décision après examen au cas-par-cas de la demande enregistrée sous le numéro F02421P0232
 - 2-8 Mise à l'enquête publique en date du 15 juin 2022
- 3 - Avis du Service Départemental de l'Office Français de la Biodiversité en date du 20 mai 2022
- 4 - Registre d'enquête
- 5 - Avis d'enquête publique
- 6 - Certificat d'affichage des maires (*à retourner renseignés en fin d'enquête*)
 - 6-1 du maire de LUCAY LE MALE
 - 6-2 du maire de FAVEROLLES EN BERRY